



Passeport

Lors du rendez-vous **UN DOSSIER INCOMPLET** ou non conforme à la liste des pièces à fournir sera **REFUSE** et nécessitera la prise d'un autre rendez-vous.

La présence de l'utilisateur est obligatoire lors du dépôt de la demande. Les mineurs doivent être accompagnés du représentant légal (père/mère/tuteur légal).

Pièces à fournir (cas général) :

- Le formulaire CERFA complété (à venir récupérer en Mairie avant la date de votre rendez-vous) ou votre pré-demande (pensez à l'imprimer ou à noter son numéro comportant 10 caractères) ;
- Le titre à renouveler
- La carte d'identité
- 1 photo récente (moins de 6 mois) aux normes. Ne pas découper les photos, apporter la planche de photos
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé en version papier (facture d'eau, gaz, électricité, avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation)
- Pour les personnes hébergées : cf. modèle d'attestation : <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39697> + pièce d'identité de l'hébergeant
- Pour les cas particuliers, d'autres pièces peuvent vous être demandées en fonction de votre situation : <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Timbres fiscaux :

- 86 € pour un majeur
- 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus
- 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans

Achat en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

En cas de perte, la déclaration sera faite au moment du dépôt du dossier en Mairie ou en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>. Un justificatif d'identité vous sera demandé (carte vitale avec photo, permis de conduire, carte d'étudiant, autre titre d'identité valide ou périmé) si vous ne disposez pas de carte d'identité.